

Liberté Égalité Fraternité

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages Sous-direction des politiques de l'habitat

Infocentre

_

Note explicative de la migration du cerfa V3 au cerfa V4

Relatif au Système National d'Enregistrement (SNE)

Table des matières

A.	Règles générales de la migration du cerfa V3 au cerfa V4.	3
В.	Rapports nationaux	4
C.	ANRU	4
D.	Version cerfa	5
E.	Nombre colocataires	5
F.	Situation professionnelle	5
G.	Situation familiale	6
Н.	Type logement recherché/attribué	6
I.	Mode du logement actuel	6
J.	Libellé mutation	8
K.	Motif de la demande	8
L.	Profil du demandeur	10
	Priorité du demandeur	12

Préambule

Cette note détaille les évolutions de l'infocentre engendrées par la migration du cerfa V3 au cerfa V4.

A. Règles générales de la migration du cerfa V3 au cerfa V4.

Pour migrer les données et les restitutions de l'infocentre du cerfa V3 au cerfa V4, les règles générales sont les suivantes :

- Les rapports nationaux sont conservés :
 - o en les complétant par les champs du V4 inconnus en V3
 - o en regroupant les champs du V4 et du V3 quand le sens est le même
 - o en distinguant les champs V3 et V4 lorsque ceux-ci ont été fusionnés entre le V3 et le V4 :
 - « Etudiant ou apprenti » (V4), « Apprenti » (V3) et « Etudiant » (V3)
 - « Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie »
 (V4), « Handicap » (V3) et « Raisons de santé » (V3)
- Les objets sont conservés :
 - o en les complétant par les valeurs du V4 inconnus en V3
 - o en regroupant les valeurs du V4 et du V3 quand le sens est le même
 - o en distinguant les champs V3 et V4 lorsque ceux-ci ont été fusionnés entre le V3 et le V4 :
 - « Etudiant ou apprenti » (V4), « Apprenti » (V3) et « Etudiant » (V3)
 - « Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie »
 (V4), « Handicap » (V3) et « Raisons de santé » (V3)
- Il n'y a pas d'objet « Situation » créé, les objets existants en V3 « Logement actuel » et « Motif de la demande » sont conservés et alimentés par les demandes V4 avec des règles métiers.
- De nouveaux objets ont été créés :
 - ANRU
 - Version cerfa
 - Nombre colocataires
 - Profil du demandeur
 - o Priorité du demandeur

La suite du document détaille les règles de calcul des nouveaux objets et détaille le regroupement des champs V3 et V4 avec le même sens.

B. Rapports nationaux

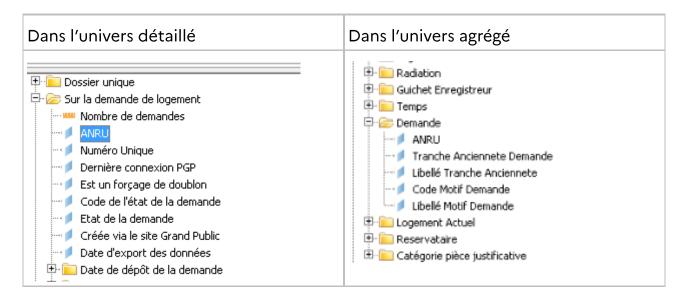
Les rapports nationaux sont conservés:

- en les complétant par les champs du V4 inconnus en V3
- en regroupant les champs du V4 et du V3 quand le sens est le même

Le détail des regroupements est décrit dans les paragraphes « Mode du logement actuel » et « Motif de la demande ».

C. ANRU

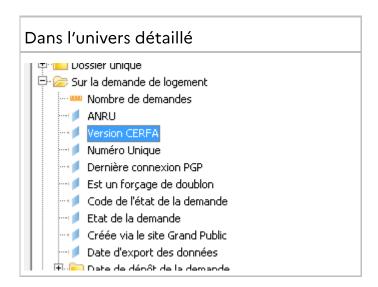
Un nouvel objet « ANRU » a été créé pour les demandes V4. Il est disponible dans l'univers détaillé et dans l'univers agrégé (voir figure).



Pour les demandes V2 et V3, l'infocentre continue le calcul et alimente le champ à partir du flux des motifs.

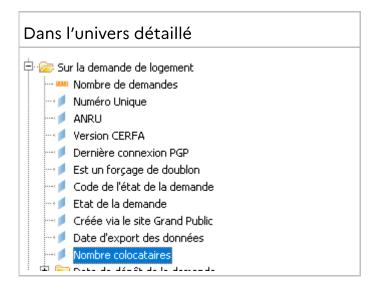
D. Version cerfa

Un nouvel objet « Version CERFA » a été créé pour les demandes V4. Il est disponible dans l'univers détaillé (voir figure).



E. Nombre colocataires

Un nouvel objet « Nombre colocataires » a été créé pour les demandes V4. Il est disponible dans l'univers détaillé (voir figure).



F. Situation professionnelle

On regroupe sous une même dénomination les modalités de l'objet « Situation professionnelle » exprimant les coches cerfa V2/V3/V4 ayant le même sens.

Version	Modalités Regroupe	
CERFA V4/CERFA V3	Chômage	Chômage

G. Situation familiale

On regroupe sous une même dénomination les modalités de l'objet « Situation familiale » exprimant les coches cerfa V2/V3/V4 ayant le même sens.

Version	Modalités	Regroupement
CERFA V4/CERFA V3	Célibataire	Célibataire
CERFA V4/CERFA V3	Marié(e)	Marié(e)
CERFA V4/CERFA V3	Pacsé(e)	Pacsé(e)
CERFA V4/CERFA V3	Concubin(e)	Concubin(e)

H. Type logement recherché/attribué

On regroupe sous une même dénomination les modalités de l'objet « Type logement » exprimant les coches cerfa V2/V3/V4 ayant le même sens.

Version	Modalités	Regroupement
CERFA V4/V3/V2	Chambre en colocation	Chambre
CERFA V4/V3/V2	T1	T1
CERFA V4/V3/V2	T2	T2
CERFA V4/V3/V2	ТЗ	Т3
CERFA V4/V3/V2	T4	Т4
CERFA V4/V3/V2	T5	T5
CERFA V4/V3/V2	T6 et +	T6 et +

I. Mode du logement actuel

Sur le cerfa V4, le « logement actuel » et les « motifs » ont fusionné en une seule partie : « Situation ».

Dans l'infocentre, on conserve le formalisme du cerfa V3:

- « Mode du logement actuel »
- « Motif de la demande »

On regroupe sous une même dénomination les modalités de l'objet « Mode du logement actuel » exprimant les coches cerfa V2/V3/V4 ayant le même sens.

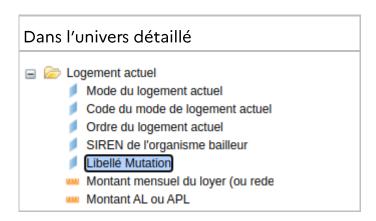
Version	Modalités	Regroupement
CERFA V2/V3	Camping, Caravaning	Camping
CERFA V4	Camping	Camping

	Centre départemental de l'enfance et de la famille ou	Centre enfance
CERFA V2	centre maternel	famille
	Hébergé dans un centre départemental de l'enfance	
CERFA V4/V3	et de la famille ou centre maternel	famille
	et de la familie du centre maternei	Chez
CERFA V2	Chez vos parents ou vos enfants	parents/enfants
		Chez
CERFA V4/V3	Hébergé chez vos parents ou vos enfants	parents/enfants
CERFA V2	Chez un particulier	Chez particulier
CERFA V4/V3	Hébergé chez un particulier	Chez particulier
CERFA V3	Logé en habitat mobile	Habitat mobile
CERFA V4	Habitat mobile	Habitat mobile
CERFA V2	Logé dans un hôtel	Hôtel
CERFA V3	Hébergé à l'hôtel	Hôtel
CERFA V4	A l'hôtel	Hôtel
CERFA V2/V3	Locataire HLM	Locataire HLM
CERFA V4	Locataire d'un logement social (Hlm)	Locataire HLM
CERFA V2/V3	Locataire parc privé	Locataire parc privé
CERFA V4	Locataire ou sous-locataire d'un logement privé	Locataire parc privé
CERFA V2/V3/V4	Logement de fonction	Logement fonction
CERFA V2/V3	Sous-locataire ou hébergé dans un logement à titre temporaire	Logement temporaire
CERFA V4	Logement temporaire	Logement temporaire
CERFA V2/V3/V4	Propriétaire occupant	Propriétaire occupant
CERFA V2/V3/V4	Résidence Hôtelière à Vocation Sociale	RHVS
CERFA V2	Résidence sociale ou foyer ou pension de famille	RS, foyer
CERFA V3	Logé en logement-foyer, en résidence sociale ou en pension de famille	RS, foyer
CERFA V4	Logé en logement-foyer (FJT, FTM, FPA, FPH), en résidence sociale ou en pension de famille (maison-relais)	RS, foyer

J. Libellé mutation

Le mode de mutation est calculé:

- en V3, à partir de la situation de logement « Locataire HLM »
- en V4, à partir de la situation « Locataire d'un logement social (Hlm) »



K. Motif de la demande

Sur le cerfa V4, le « logement actuel » et les « motifs » ont fusionné en une seule partie : « Situation ».

Dans l'infocentre, on conserve le formalisme du cerfa V3:

- « Mode du logement actuel »
- « Motif de la demande »

On regroupe sous une même dénomination les modalités de l'objet « Motif de la demande » exprimant les coches cerfa V2/V3/V4 ayant le même sens.

Version	Modalités	Regroupement
CERFA V2	Profession du demandeur ou de son conjoint : assistant(e) maternel(le) ou familiale	Assistante maternelle
CERFA V4/V3	Assistant(e) maternel(le) ou familiale	Assistante maternelle
CERFA V4/V3/V2	Autre motif particulier (précisez)	Autre motif
CERFA V4/V3/V2	Divorce ou séparation	Divorce, séparation
CERFA V2/V3	Décohabitation	Décohabitation
CERFA V4	Départ de personne(s) à charge du foyer	Décohabitation
CERFA V2/V3	Démolition	Démolition
CERFA V4	Logement bientôt démoli	Démolition
CERFA V4/V3/V2	En procédure d'expulsion	Procédure d'expulsion
CERFA V2/V3	Handicap	Inadapté handicap
CERFA V4	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	Inadapté handicap
CERFA V2/V3	Logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation (cave, sous-sol, garage, combles, cabane)	Logement indigne

CERFA V4	Logement indigne	Logement i	ndigne
CERFA V2	Logement non décent, insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation (cave, sous-sol, garage, combles, cabane)	Logement décent	non
CERFA V3	Logement non décent (ne répondant pas aux caractéristiques fixées par le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002)	Logement décent	non
CERFA V4	Logement non décent	Logement décent	non
CERFA V2	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	Logement i	epris
CERFA V4/V3	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	Logement i	epris
CERFA V4/V3/V2	Logement trop cher	Logement t	rop cher
CERFA V4/V3/V3	Logement trop grand	Logement grand	trop
CERFA V4/V3/V2	Logement trop petit	Logement petit	trop
CERFA V3/V2	Rapprochement de la famille	Logement famille	éloigné
CERFA V4	Logement éloigné de la famille	Logement famille	éloigné
CERFA V3/V2	Rapprochement des équipements et services	Logement services	éloigné
CERFA V4	Logement éloigné des équipements et services	Logement services	éloigné

Pour pallier l'absence de hiérarchie des situations, l'infocentre charge un référentiel complémentaire qui indique la hiérarchie lorsque le demandeur a coché plusieurs situations (cf. Cohabitation des cerfa V3 V4).

	Motifs de la demande V3 classés par ordre de priorité	Situation de la demande V4
1	Violences familiales	Violence au sein du couple ou mariage forcé
2	Sans logement ou hébergé ou en logement temporaire	Sans abri, habitat de fortune, bidonville
3	Démolition	Logement bientôt démoli
4	Logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation (cave, soussol, garage, combles, cabane)	Logement indigne
5	Logement non décent (ne répondant pas aux caractéristiques fixées par le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002)	Logement non décent
6	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire
7	En procédure d'expulsion	En procédure d'expulsion
8	Handicap	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie + nombre

9	Raisons de santé	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie
10	Logement trop cher	Logement trop cher
11	Logement trop grand	Logement trop grand
12	Divorce, séparation	Divorce ou séparation
13	Décohabitation	Départ de personnes à charge du foyer
14	Logement trop petit	Logement trop petit
15	Futur mariage, concubinage, PACS	Rapprochement familial
15	Regroupement familial	Rapprochement familial
16	Profession du demandeur ou de son conjoint: assistant(e) maternel(le) ou familial(e)	Ce champ a été déplacé dans la partie Situation Professionnelle
17	Mobilité professionnelle	Changement de lieu de travail
18	Rapprochement du lieu de travail	Logement éloigné : du lieu de travail
18	Rapprochement des équipements et services	Logement éloigné : des équipements et services
20	Rapprochement de la famille	Logement éloigné : de la famille
21	Renouvellement urbain	Sans correspondance
21	Problèmes d'environnement ou de voisinage	Sans correspondance
21	Accédant à la propriété en difficulté	Sans correspondance
21	Autre motif particulier (précisez)	Sans correspondance

L. Profil du demandeur

Un nouvel objet « Profil du demandeur » a été créé pour les demandes V4. Il est disponible dans l'univers détaillé (voir figure).



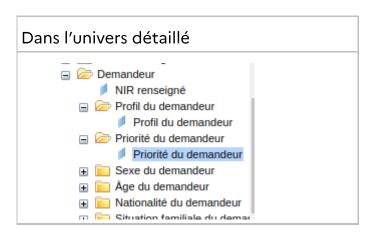
Les profils sont déterminés via la matrice suivante :

Version	Situation de logement	Profil	
CERFA	Propriétaire occupant	Propriétaire	
V4/V3/V2	Troprictance occupants	occupant	
CERFA	Locataire HLM	La cartada de la lac	
V2/V3 CERFA V4	Locataire d'un logement social (Hlm)	Locataire hlm	
CERFA	Locataire d'oir logernent social (Film)		
V2/V3	Locataire parc privé	Locataire prive	
CERFA V4	Locataire ou sous-locataire d'un logement privé		
CERFA V2/V3	Résidence étudiant	Locataire étudiant	
CERFA V4	Résidence étudiante ou universitaire		
CERFA V4/V3/V2	Logement de fonction	Personne en logement de fonction	
CERFA V4	En appartement de coordination thérapeutique	Personne en appartement de coordination thérapeutique	
CERFA V2/V3	Camping, Caravaning		
CERFA V4	Camping		
CERFA V2/V3	Sans abri ou abri de fortune	Personnes	
CERFA V4	Sans abri, habitat de fortune, bidonville	dépourvues de	
CERFA V2	Dans un squat	logement et d'hébergement	
CERFA V3	Occupant sans titre	_ d nebergement	
CERFA V4	Occupant sans titre, squat		
CERFA V3	Logé en habitat mobile		
CERFA V4	Habitat mobile		
CERFA V2	Chez vos parents ou vos enfants		
CERFA V4/V3	Hébergé chez vos parents ou vos enfants		
CERFA V2	Chez un particulier	D	
CERFA V4/V3	Hébergé chez un particulier	Personnes hébergées par des	
CERFA V2	Logé à titre gratuit	tiers	
CERFA V2	Logé dans un hôtel		
CERFA V3	Hébergé à l'hôtel	- -	
CERFA V4	A l'hôtel		
CERFA V2	Résidence sociale ou foyer ou pension de famille		
CERFA V3	Logé en logement-foyer, en résidence sociale ou en pension de famille	Personnes hébergée s ou logées	
CERFA V4	Logé en logement-foyer (FJT, FTM, FPA, FPH), en résidence sociale ou en pension de famille (maison-relais)	temporairement da ns un établissement ou un logement de	
CERFA V4/V3/V2	Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS)	transition	

CERFA	Sous-locataire ou hébergé dans un logement à titre
V4/V3/V2	temporaire
CERFA V2	Structure d'hébergement
CERFA V3	Hébergé dans une structure d'hébergement
CERFA V4	Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA)
CERFA V2	Centre départemental de l'enfance et de la famille
CLINIA VZ	ou centre maternel
CERFA	Hébergé dans un centre départemental de l'enfance
V4/V3	et de la famille ou centre maternel
CERFA V4	Logement temporaire

M. Priorité du demandeur

Un nouvel objet « Priorité du demandeur » a été créé pour les demandes V4. Il est disponible dans l'univers détaillé (voir figure).



La priorité est déterminée via la matrice suivante :

Version	Si au moins 1 réponse
CERFA V2/V3	Handicap
CERFA V4	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie
CERFA V2/V3	Raison de santé
CERFA V4	Vous avez vécu une période de chômage de plus d'un an
CERFA V4	En appartement de coordination thérapeutique
CERFA V2	Logement non décent, insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation (cave, sous-sol, garage, combles, cabane)
CERFA V3	Logement non décent (ne répondant pas aux caractéristiques fixées par le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002)
CERFA V4	Logement non décent
CERFA V3	Logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation (cave, sous-sol, garage, combles, cabane)
CERFA V4	Logement indigne
CERFA V4/V3/V2	En procédure d'expulsion

CERFA	Violences femiliales
V2/V3	Violences familiales
CERFA V4	Violence au sein du couple ou menace de mariage forcé
CERFA	Camping, Caravaning
V2/V3	
CERFA V4	Camping
CERFA V2/V3	Sans abri ou abri de fortune
CERFA V4	Sans abri, habitat de fortune, bidonville
CERFA V2	Dans un squat
CERFA V3	Occupant sans titre
CERFA V4	Occupant sans titre, squat
CERFA V3	Logé en habitat mobile
CERFA V4	Habitat mobile
CERFA V2	Chez vos parents ou vos enfants
CERFA V4/V3	Hébergé chez vos parents ou vos enfants
CERFA V2	Chez un particulier
CERFA	
V4/V3	Hébergé chez un particulier
CERFA V2	Logé à titre gratuit
CERFA V2	Logé dans un hôtel
CERFA V3	Hébergé à l'hôtel
CERFA V4	A l'hôtel
CERFA V2	Résidence sociale ou foyer ou pension de famille
CERFA V3	Logé en logement-foyer, en résidence sociale ou en pension de famille
CERFA V4	Logé en logement-foyer (FJT, FTM, FPA, FPH), en résidence sociale ou en pension de famille (maison-relais)
CERFA V4/V3/V2	Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS)
CERFA V4/V3/V2	Sous-locataire ou hébergé dans un logement à titre temporaire
CERFA V2	Structure d'hébergement
CERFA V3	Hébergé dans une structure d'hébergement
CERFA V4	Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA)
CERFA V2	Centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel
CERFA	Hébergé dans un centre départemental de l'enfance et de la famille ou
V4/V3	centre maternel
CERFA V4	Logement temporaire